



Montromant

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL LUNDI 12 FEVRIER 2024 – 19H



Suite à la convocation adressée par Madame le Maire en date du lundi 5 février 2024, le Conseil Municipal s'est réuni ce lundi 12 février 2024 à 19 h pour délibérer sur les points à l'ordre du jour. La séance a été ouverte sous la présidence de Madame Marie-Charles JEANNE, maire de la commune, en présence de 7 Conseillers sur 10 en exercice.

**Présents :** Mesdames et Messieurs JEANNE, CHATELARD, MARCELLIN G., GRIZARD, DUQUESNE, MICHEL, MARCELLIN S.,  
**Absents excusés :** Messieurs LOYER R (procuration à MICHEL L.), DESREUMAUX et LE DORE

**Secrétaire de séance :** Loïc MICHEL.

Madame le Maire fait lecture et demande aux conseillers de se prononcer sur le procès-verbal du Conseil Municipal du 15 janvier 2024.

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal du 15 janvier 2024 à l'unanimité.

### Bilan énergétique des bâtiments communaux

Monsieur Yves BESNARD, du Service transition écologique » de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais, a réalisé un suivi énergétique des bâtiments communaux dans le cadre d'une rénovation du patrimoine communal.

Les résultats obtenus vont permettre aux élus de mener des études de rénovation surtout pour le bâtiment de l'école.

### Personnel communal

- Monsieur Raphaël MUZET a été recruté en tant qu'agent technique contractuel pour une durée de trois mois.
- Madame Charlotte QUEINNEC fera la rentrée scolaire de vacances de février en tant qu'ATSEM contractuel.

### Dossiers en cours

#### • Extension du cimetière

Suite aux conditions climatiques, le chantier a repris le 30 janvier 2024.

Le nouveau mur de clôture sera coiffé de tuiles que la commune avait en stock. Par contre, il a été décidé de revoir la hauteur du mur qui devra être plus élevée. Une plus-value sera donc à prévoir dans le bilan financier.

Création d'un jardin du souvenir :

Plusieurs devis ont été demandés avec des variantes. Une analyse des offres sera menée avant de prendre une décision.

De plus, le conseil municipal décide de ne pas créer de caverne, seulement un columbarium.

#### • Sortie village Route du Creux

Madame le Maire rappelle qu'un parking existe dès le début de la Route du Creux en sortie de village.

Afin d'agrandir cet espace de stationnement, plusieurs propriétaires, Monsieur Michel MURIGNEUX et Monsieur et Madame Mickaël DOURET, ont accepté de céder une surface totale de 193 m<sup>2</sup> à la commune pour l'euro symbolique.

Le conseil municipal valide le bornage présenté par le cabinet Denton et donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer tous les documents nécessaires à cette acquisition.

- **Investissement**

- Des devis ont été demandés pour l'installation d'une baie de brassage dans le secrétariat. Après échanges, les élus souhaitent, avant d'engager des travaux, savoir si cette installation est réellement valable. En tout cas, il serait nécessaire qu'un informaticien puisse faire un « tri » de l'installation des ordinateurs et autres appareils informatiques du secrétariat de la mairie.
- Le conseil municipal décide d'acquérir un vidéo-projecteur et un écran pour équiper la salle du conseil municipal.
- Elagage des chemins ruraux – Monsieur CHATELARD présente plusieurs devis pour un élagage de certains chemins ruraux afin de permettre une meilleure circulation des randonneurs. Le conseil municipal décide de retenir l'entreprise REYNARD pour un montant forfaitaire de 2 800 € HT.  
Par la suite, un entretien ponctuel sera réalisé par l'agent communal.

## Questions diverses

- **Bulletin municipal**

La réalisation du bulletin municipal est menée en interne au secrétariat. La charge de travail dans sa réalisation, son impression et son façonnage étant trop importante, le conseil municipal valide la décision de le faire réaliser à partir de 2025 par une imprimerie.

- **Villes et villages d'accueil**

Monsieur GRIZARD confirme que le dossier de Montromant a été accepté par la Fédération Française des Véhicules d'Epoque, donnant ainsi une visibilité de la commune aux participants de randonnées automobiles, rallye et autres rassemblements dédiés aux voitures anciennes.

- **Stations d'épuration**

Des travaux sont nécessaires sur la station d'épuration de Montrocier et seront bien entendu réalisés par l'entreprise SUEZ mandatée par la Communauté de communes.

Séance levée à 21h10

Prochain conseil municipal le 8 avril 2024